

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2026 ENDUROKID



MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE **N° D'ÉPREUVE FFM :** 250
E-MAIL : contactams17@gmail.com **DATE :** 10/10/2026
TÉLÉPHONE : 06.86.88.89.87. **LIEU :** Le Douhet (17)
ORGANISATEUR TECHNIQUE : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONSZEWSKI JEAN CLAUDE	Licence : 105189
Président du Jury ou Arbitre*	NICOLAS AGNES	Licence : 018221
Membre du Jury	GUE REGIS	Licence : 478432
Membre du Jury	MOREAU ANTOINE	Licence : 198296
Commissaire technique responsable	LIGNER DIDIER	Licence : 299560
Responsable du chronométrage	LAMOUREUX PATRICK	Licence : 053477

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Poussins (garçons/filles)	7	10	65	
Benjamins (garçons/filles)/Minimes (filles)	9/9	10/12	90/85	
Minimes (garçons)	11	13	85/150	
Cadets (garçons)	13	15	85/150	
Cadets (garçons)	13	15	125/150	
Cadets/Espoirs (filles)	13	18	125/150	
Espoirs (garçons)	13	15	125/150	

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	8 maximum	8 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 45 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 15 min	≥ 10 min	Libre



ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Bernard GUIGNARD**

Nombre de médecin(s) **1**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **Saintes**

Temps de trajet (en min) **15 MIN**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Adresse **CHEZ BRISSON - 17100 Le Douhet**

NOMBRE DE PARTICIPANTS **50**

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ---- **1**

Longueur de la boucle ----- **11.5 km**

Nombre de spéciale(s) ----- **1**

Longueur de la spéciale ----- **6.5 km**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **03/04/2026**

56777306-56777306-
3c08-45d9 3c08-45d9
-86f0-5c58 -86f0-5c58
ab0c25b8 ab0c25b8

VISA DE LA LIGUE

DATE: **07/04/2026**



VISA DE LA FFM

DATE: **26/05/2026**
NUMÉRO: **26/0531**



ENDURO

ENDUROKID

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

DATE : 10/10/2026

LIEU :



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
	Vendredi 09/10/2026		
16h30-19h00	Contrôles administratifs	Toutes catégories	2h30
16h30-19h00	Contrôles techniques	Toutes catégories	2h30
	Samedi 10/10/2025		
7h00-8h00	Contrôles administratifs	Toutes catégories	1h00
7h00-8h00	Contrôles techniques	Toutes catégories	1h00
7h45-8h00	Réunion jury		15 minutes
8h15-8h30	Briefing pilotes	Toutes catégories	15 minutes
8h30-9h00	Mise en parc fermé	Toutes catégories	30 minutes
9h00	Départ	1er pilote	
16h45	Dernière spéciale		
17h30	Remise des prix		

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2026 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE **N° D'ÉPREUVE FFM :** 250

E-MAIL : contactams17@gmail.com

DATE : 11 /10/2026

TÉLÉPHONE : 06.86.88.89.87.

LIEU : Le Douhet (17)

ORGANISATEUR TECHNIQUE : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONSZEWSKI JEAN CLAUDE	Licence : 105189
Président du Jury ou Arbitre*	NICOLAS AGNES	Licence : 018221
Membre du Jury	GUE REGIS	Licence : 478432
Membre du Jury	MOREAU ANTOINE	Licence : 198296
Commissaire technique responsable	LIGNER DIDIER	Licence : 299560
Responsable du chronométrage	LAMOUREUX PATRICK	Licence : 053477

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
MOTO OPEN	15 ans	37 ans	100 à 600	☒ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
MOTO VETERANS	37 ans	80 ans	100 à 600	☒ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
MOTO FEMININES	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
MOTO PARENTS/ENFANTS	15 ans	80 ans	"	☐ Solo ☒ Equipage de pilotes
JUNIORS	15 ans	23 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
QUAD VETERANS	40 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☒ Equipage de pilotes
QUAD FEMININES	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☒ Equipage de pilotes
QUAD OPEN	15 ans	40 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
JUNIORS	15 ans	23 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Bernard GUIGNARD**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche **Saintes - 17100**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CHEZ BRISSON**

Adresse **CHEZ BRISSON - 17100 LE DOUHET**

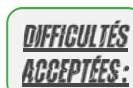
Caractéristiques :

Longueur du circuit **9 km**

Largeur minimum de la piste **6**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste



- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 250
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : 60
(maximum 30 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

trust_56777 trust_5677
306-3c08-4 7306-3c08-
5d9-86f0-5c45d9-86f0-
58ab0c25b 5c58ab0c2
8 5b8

VISA DE LA LIGUE

DATE: 07/04/2026



VISA DE LA FFM

DATE: **26/05/2026**

NUMÉRO: **26/0531**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

ENDURANCE TOUT-TERRAIN

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

DATE : 10 - 11 octobre 2026

LIEU : Le DOUHET



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
SAMEDI 10/10/2026			
17H30-19h30	Contrôles administratifs	Quads et Motos	2h00
17H30-19h30	Contrôles techniques	Quads et Motos	2h00
DIMANCHE 11/10/2026			
7H00-10H00	Contrôles administratifs	Quads et Motos	3h00
7H00-10H00	Contrôles techniques	Quads et Motos	3h00
7H45-8H00	Réunion du jury		0h15
8H00-8H10	Briefing pilotes	Quads et Motos	10 minutes
8H30-8H50	Tour de reconnaissance	Motos toutes catégories	20 minutes
9h00	Départ	Motos toutes catégories	
12h00 environ	Arrivée	Motos "solo"	3h00
14h00 environ	Arrivée	Moto "duo"	5h00
15h30	Remise des prix Motos	Motos toutes catégories	
14h45	Tour de reconnaissance	Quads toutes catégories	20 minutes
15h15	Départ	Quads toutes catégories	
17h45 environ	Arrivée	Quads toutes catégories	2h30
18h30	Remise des prix quads	Motos toutes catégories	

PLAN D'ORGANISATION

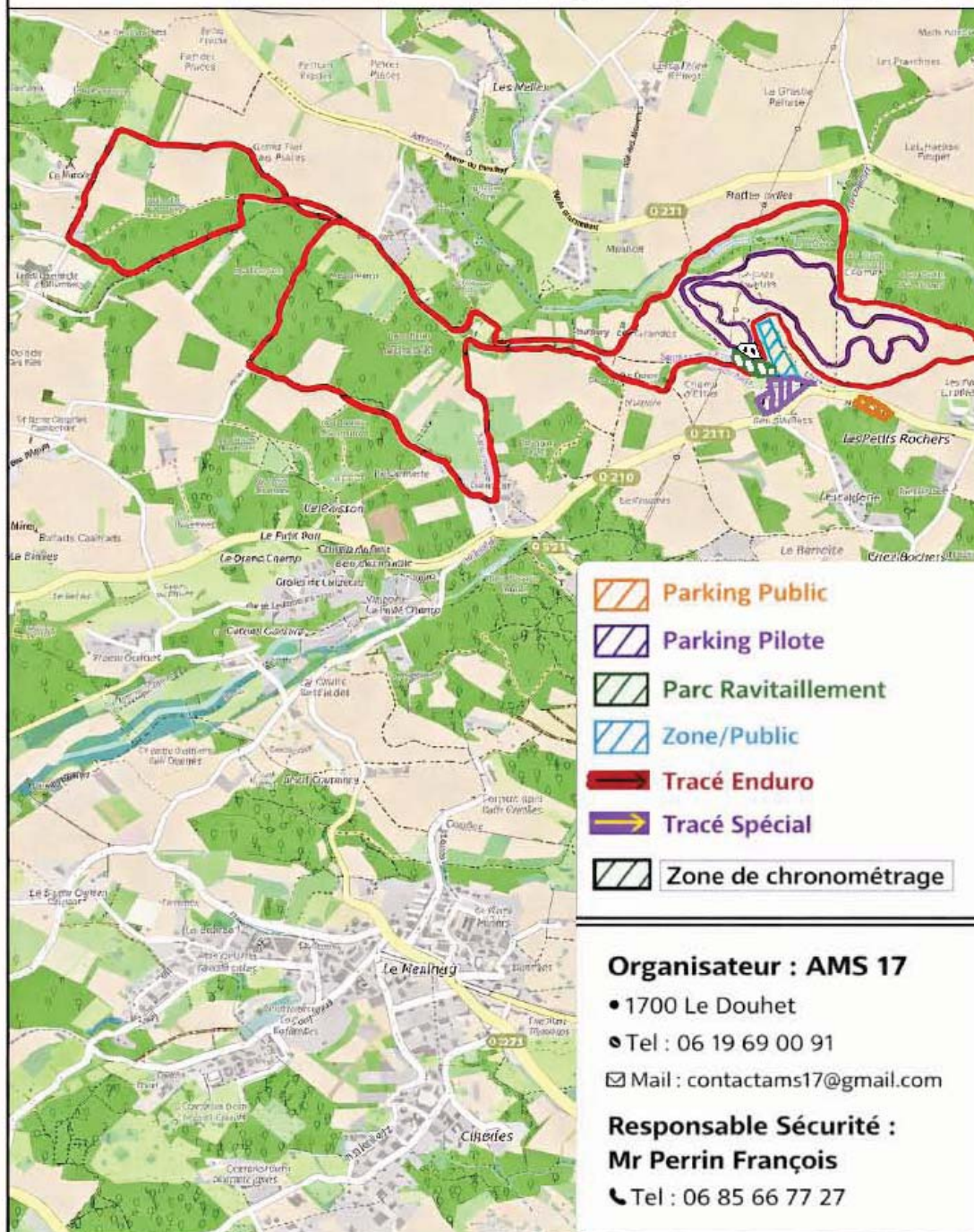
Épreuve Enduro Kid - 10 octobre

Endurance TT Moto & Quad - 11 Octobre

Le Douhet / Taillebourg / Juicq



0 100 m 500 m



Organisateur : AMS 17

- 1700 Le Douhet
- Tel : 06 19 69 00 91
- ✉ Mail : contactams17@gmail.com

Responsable Sécurité :

Mr Perrin François

☎ Tel : 06 85 66 77 27

Document joint au dossier de demande d'autorisation préfectorale

100 m 300 m



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation
de manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE
3 ROUTE DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE - 17100 LE DOUHET**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **0000022334486304** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **AMS ENDURANCE TT** se déroulant à **BUSSAC SUR CHARENTE ET LE DOUHET** du **10/10/2026** au **11/10/2026**.

Cette attestation est valable du **10/10/2026** à **06H00** au **11/10/2026** à **18H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **7 mai 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.